



HAL
open science

La figure du pirate dans les déclamations des rhéteurs latins

Catherine Wolff

► **To cite this version:**

Catherine Wolff. La figure du pirate dans les déclamations des rhéteurs latins. La piraterie au fil de l'histoire. Un défi pour l'État, May 2012, La Rochelle, France. pp.411-421. hal-01580396

HAL Id: hal-01580396

<https://hal.science/hal-01580396>

Submitted on 15 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

La figure du pirate dans les déclamations des rhéteurs latins

Catherine Wolff

Quand il a appris à lire et à écrire, quand il sait expliquer les œuvres des poètes, le jeune Romain de bonne famille, sous l'Empire, se doit de fréquenter l'école du rhéteur. Là, il apprend la rhétorique, c'est-à-dire l'art de bien parler. L'éloquence est en effet le premier des arts, et tous ceux qui appartiennent aux couches supérieures de la population se doivent de la pratiquer. S'ils n'envisagent pas d'entrer dans la carrière des honneurs, cela leur est utile pour se former l'esprit. S'ils veulent entrer dans cette carrière, c'est une aide indispensable. Le jeune Romain vit certes alors à une époque où la vie politique est dominée par l'empereur, et une fois adulte, il n'aura que peu, pour ne pas dire pas, l'occasion de montrer son éloquence en prononçant des discours politiques devant les assemblées du peuple, même s'il peut être amené à parler devant l'empereur ou le Sénat et à prononcer un discours en évitant d'évoquer les sujets qui fâchent ou en en parlant de façon à ne pas fâcher¹. L'art oratoire reste le but principal de la formation des enfants de l'élite. Les occasions de faire montre de son talent oratoire n'ont pas totalement disparu. Il reste en effet l'éloquence judiciaire et l'éloquence épideictique, ou éloquence démonstrative, de parade. Le jeune garçon se formait à la pratique du discours par le biais d'exercices préparatoires et surtout de la déclamation. Cette dernière apparut dans le monde grec à la fin du IV^e ou au début du III^e siècle av. J.-C., donc relativement tard, bien après l'éloquence². Démosthène, considéré comme le plus grand orateur grec de l'époque classique, ne la pratiqua pas. Cet exercice, intégré dans le cursus scolaire romain au cours du I^{er} siècle av. J.-C., donc là aussi relativement tard, connut aux premiers siècles de l'Empire un succès foudroyant³. Quand il ne s'agit pas de la déclamation d'apparat, elle était conçue au départ comme un exercice privé, pratiqué devant deux ou trois personnes seulement ; mais elle devint rapidement un exercice public auquel assistaient le maître, ses élèves et un public plus ou moins nombreux et parfois bruyant constitué de curieux, d'amateurs et de parents venus admirer leur progéniture. Ce n'était en effet pas tous les jours que les élèves pouvaient prononcer une déclamation entière. Cela entraîna bien sûr des abus et des critiques contre les excès liés à cette pratique de la déclamation. Alors qu'elle pouvait être considérée au départ comme un exercice particulièrement utile, parce que complet⁴, elle a fini par acquérir un caractère artificiel que n'ont pas manqué de souligner ses détracteurs, tout comme ils l'accusaient de ne plus préparer ceux qui la pratiquaient à plaider devant un tribunal⁵.

¹ Anne-Marie Guillemin, « Cicéron et Quintilien », *Revue des Études latines*, t. 37, 1959, p. 191-192 ; Michael Winterbottom, « Quintilian and Rhetoric », dans Thomas Alan Dorey (dir.), *Empire and Aftermath Silver Latin II*, London/New York, Routledge & Kegan Paul, 1975, p. 79-80.

² M. Winterbottom, « Schoolroom and Courtroom », dans Brian Vickers (dir.), *Rhetoric Revalued: Papers from the International Society for the History of Rhetoric*, New York, Center for Medieval & Early Renaissance Studies, 1982, p. 59.

³ Donald Lemen Clark, *Rhetoric in Greco-Roman Education*, New York, Columbia University Press, 1957, p. 213 sq. ; Stanley F. Bonner, *Education in Ancient Rome. From the elder Cato to the younger Pliny*, London, Methuen, 1977, p. 73 sq., p. 103 sq., p. 277 sq., p. 309 sq. ; Charles Oscar Brink, « Quintilian's *De Causis Corruptae Eloquentiae* and Tacitus' *Dialogus De Oratoribus* », *Classical Quarterly*, vol. 39, 1989, p. 475 ; W. Martin Bloomer, *Valerius Maximus and the Rhetoric of the New Nobility*, Londres/Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1992, p. 4 sq. ; Teresa Morgan, *Literate education in the Hellenistic and Roman worlds*, Cambridge University Press, 1998, p. 226 ; Robert Andrew Kaster, « Controlling Reason: Declamation in Rhetorical Education at Rome », dans Yun Lee Too (dir.), *Education in Greek and Roman Antiquity*, Leiden, Brill, 2001, p. 317 sq.

⁴ Quintilien, *De Institutione oratoria*, II, 10, 2.

⁵ Lewis A. Sussman, « The Elder Seneca's Discussion on the Decline of Roman Eloquence », *California Studies in Classical Antiquity*, vol. 5, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1972, p. 195 sq. ; M. Winterbottom, « Quintilian and Rhetoric », *op. cit.*, p. 79 sq. ; Janet Fairweather, « The Elder Seneca and

Nous n'avons conservé que très peu de ces déclamations, surtout quand on songe à la quantité qui circulait dans l'Antiquité. Pour les auteurs latins, nous n'avons plus en effet que les œuvres de Sénèque le Père, Quintilien et Calpurnius Flaccus. Sénèque le Père vit le jour à Cordoue entre 58 et 55 av. J.-C. Il est surtout célèbre pour être le père de Sénèque le philosophe, le professeur de Néron⁶. Mais il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Controverses et suasoires*⁷, dans lequel il rapporte les phrases de différents déclamateurs à propos d'un sujet donné. Il s'agit donc d'une compilation. Quintilien naquit vers 30 apr. J.-C. à Calahorra. Son père était sans doute rhéteur et lui-même ouvrit une école de rhétorique à Rome. Il occupa le premier la chaire de rhétorique latine créée par l'empereur Vespasien vers 72 apr. J.-C.⁸. Les *Déclamations* passées à la postérité sous son nom ne sont sans doute pas de lui. Il s'agit au mieux de notes prises par ses élèves⁹. Calpurnius Flaccus vécut au II^e siècle apr. J.-C. Son livre est constitué d'extraits de déclamations¹⁰.

Les thèmes traités dans ces déclamations sont souvent les mêmes. Ils peuvent être pris dans les livres d'histoire (les guerres médiques ou l'histoire d'Alexandre ont beaucoup de succès) ou dans les faits récents. Suétone donne un exemple : « De jeunes Romains qui se trouvaient pendant l'été à Ostie, ayant rencontré sur le rivage des pêcheurs prêts à jeter l'épervier, leur achetèrent d'avance leur coup de filet. La somme payée, après une longue attente, le filet fut retiré, et l'on n'y trouva aucun poisson, mais une corbeille pleine d'or. Les acheteurs disent que le jet leur appartient, les pêcheurs veulent le garder¹¹. » Si l'on peut considérer un tel événement comme possible, d'autres thèmes, les plus nombreux, sont romanesques, voire invraisemblables, et mettent en scène des situations pleines de violence et difficiles à résoudre. Il s'agit de permettre au déclamateur de montrer son ingéniosité, son talent. La lecture de deux arguments qui mettent en scène des pirates suffit à faire apparaître cette recherche du sensationnel. Le premier se trouve chez Sénèque : un homme a tué un de ses frères, un tyran. Il surprit le second de ses frères en flagrant délit d'adultère avec sa femme et le tua malgré les prières de son père. Capturé par des pirates, il écrivit à son père afin qu'il envoyât une rançon. Le père écrivit en retour aux pirates qu'il leur donnerait le double s'ils coupaient les mains de son fils. Les pirates laissèrent partir le fils. Le père se trouva un peu plus tard dans le besoin. Son fils ne l'aida pas. Faut-il le punir, en vertu de la loi qui déclare que les enfants doivent aider leurs parents ou être emprisonnés¹² ? Le second argument est fourni par Quintilien : un homme, qui avait une femme et un fils, fut pris par des pirates ; il écrivit chez lui pour sa rançon ; sa femme perdit la vue à force de pleurer ; le fils, malgré sa mère, partit et libéra son père en le remplaçant ; il mourut prisonnier ; il fut jeté à la mer et échoua sur le rivage de sa patrie. Le père voulut l'enterrer, la mère s'y opposa, en vertu de la loi qui déclare que celui qui a manqué à ses parents quand ils étaient dans le malheur ne doit pas être enterré¹³.

Les deux arguments que j'ai choisis mettent en scène des pirates. Ces derniers faisaient en effet partie des personnages appréciés par les déclamateurs. Pétrone, l'auteur du

Declamation », *ANRW*, II, 32, 1, 1984, p. 514-556 ; C. O. Brink, « Quintilian's *De Causis Corruptae Eloquentiae* », *op. cit.*, p. 475-476 et 484 sq. ; R. A. Kaster, « Controlling Reason », *op. cit.*, p. 322 sq.

⁶ Henri Bornecque, *Les Déclamations et les déclamateurs d'après Sénèque le Père* [1902], Hildesheim, 1967, p. 9-13.

⁷ Les controverses appartiennent au genre judiciaire et s'appuient sur une loi, que cette dernière soit réelle ou pas, les suasoires au genre délibératif : elles traitent d'actions à accomplir ou de décisions à prendre.

⁸ Suétone, *Vespasianus*, XVIII ; Stanislas Giet, « Quintilien et les jeunes Flaviens », *Revue des sciences religieuses*, n° 33, 1959, p. 11 ; W. C. McDermott, A. E. Grentzel, « Quintilian and Domitian », *Athenaeum*, vol. 57, 1979, p. 10-13.

⁹ M. L. Clarke, « Quintilian on education », dans T. A. Dorey (dir.), *Empire and Aftermath*, *op. cit.*, p. 102.

¹⁰ Lewis A. Sussman, *The Declamations of Calpurnius Flaccus*, Leiden/New York/Cologne, Brill, 1994.

¹¹ Suétone, *De rhetoribus*, I.

¹² Sénèque, *Controversiae*, I, 7, pr.

¹³ Quintilien, *Declamationes maiores*, VI, pr.

Satiricon, souligne que les maîtres offraient aux élèves un monde coupé de la réalité, un monde où il n'était question, entre autres, que de pirates debout, chaînes à la main, sur le rivage¹⁴. À quoi ressemblent donc ces pirates qui apparaissent dans les déclamations ?

Il faut noter tout d'abord que ces pirates ne sont jamais considérés en tant qu'individus ; ils constituent un ensemble, une bande, et ils agissent collectivement, comme un seul homme. Aucun du reste n'est jamais désigné par un nom propre. Mais il en va de même pour tous les personnages qui apparaissent dans ces déclamations¹⁵, puisqu'ils représentent tous un type : un père, une mère, un fils, une fille, et donc des pirates. Un homme se détache cependant parmi eux. C'est leur chef. Il n'est pas non plus désigné par un nom propre, mais par un terme qui indique sa position au sein du groupe : il est l'*archipirata*, celui qui est au-dessus des autres. Ce chef se distingue par le rang qu'il occupe, mais c'est tout. Peut-on néanmoins deviner d'où viennent ces hommes, comment ils sont devenus pirates ? Pour un certain nombre d'entre eux, ce sont des hommes libres ou des esclaves tombés entre les mains des pirates et contraints par ces derniers de faire partie de leur bande. Un jeune homme tombé entre les mains de pirates finit par devenir leur chef¹⁶. Il n'y a pas que des hommes parmi les pirates. Il y a aussi des femmes et des enfants. Tout comme les hommes, les femmes peuvent être des femmes libres ou esclaves capturées par les pirates. Une déclamation évoque un cas particulier : les pirates exigent comme rançon la fille d'un homme qu'ils ont capturé : ils souhaitent en faire la femme de leur chef¹⁷. Ce n'est pas la fille qui est envoyée, mais une esclave, présentée comme la fille¹⁸. Le sort de ces femmes, tel qu'il apparaît dans les déclamations, est peu enviable : soit elles sont vendues, et l'acheteur est un *leno*, c'est-à-dire quelqu'un qui va les prostituer¹⁹, soit elles deviennent les compagnes des pirates, dont elles ont des enfants : la fille d'un chef de pirates est ainsi mise en scène²⁰. Les pirates peuvent donc connaître une sorte de vie de famille.

Venons-en au portrait physique et moral des pirates. Nous ne savons pas à quoi ils ressemblent physiquement, puisqu'ils ne sont jamais décrits, à une exception près, nous allons le voir. C'est leur caractère qui intéresse les déclamateurs. Trois traits principaux peuvent être dégagés, tous négatifs. Les pirates sont avant tout des êtres cruels. Cette cruauté se voit d'abord à leur aspect²¹. Il s'agit d'une allusion au physique des pirates, mais la remarque est très générale. Elle n'en traduit pas moins l'idée que l'on peut reconnaître un pirate à son apparence. La cruauté est surtout présente dans les actes qu'ils commettent : ils n'hésitent pas à tuer, ils font vivre leurs prisonniers dans des conditions inhumaines, ils ne manifestent aucune pitié, ils ne respectent pas les femmes qu'ils capturent. Les déclamateurs n'évoquent pas le moment de la capture. Ce ne sont en effet pas les pirates en eux-mêmes qui les intéressent, mais les situations dramatiques que vivent les captifs. Le recours à la force est de toute façon évident. Ils ne montrent jamais non plus les pirates en train de tuer des gens. Ils se contentent de leur associer le sang²², de mentionner leurs armes²³, ou de faire allusion en

¹⁴ Pétrone, *Satiricon*, 1.

¹⁵ M. Winterbottom, « Schoolroom and Courtroom », *op. cit.*, 1982, p. 65. Quintilien, *Inst. or.*, II, 10, 9, souhaite entre autres choses que l'on particularise les personnages des déclamations en leur donnant un nom.

¹⁶ Sénèque, *Contr.*, VII, 1.

¹⁷ Quintilien, *Declamationes minores*, 342.

¹⁸ Ce sont moins les pirates qui importent au déclamateur que la question de savoir si cette esclave est *de facto* devenue libre ou pas.

¹⁹ Sénèque, *Contr.*, I, 2.

²⁰ *Ibid.*, I, 6.

²¹ *Ibid.*, I, 2, 8.

²² *Ibid.*, I, 2, 2 ; 8 ; 9.

²³ *Ibid.*, I, 2, 8.

passant au sort de ceux qui ne sont pas rachetés²⁴. En revanche, ils insistent beaucoup sur les conditions de détention : des chaînes, la saleté, les vêtements en lambeaux, peu de nourriture²⁵. Leurs prisonniers sont décharnés, sales, affaiblis, et ils peuvent tomber malades²⁶. Les femmes ont peu de chances d'échapper au viol. Il y a bien sûr des exceptions, et donc des pirates qui peuvent se montrer cléments²⁷, mais c'est l'exception qui confirme la règle. C'est du reste surtout pour les besoins de la démonstration : pour montrer l'ignominie d'un personnage, on proclame que même un pirate n'agirait pas comme lui.

Les pirates sont ensuite des êtres avides, ils aiment l'argent. C'est en fonction de ce critère qu'ils trient leurs captifs. Ils mettent à part ceux qui leur disent que leurs proches verseront une rançon pour eux. Au début de presque toutes les déclamations mettant en scène des pirates, il y a la mention de la lettre écrite par le prisonnier à un parent pour demander le versement d'une rançon²⁸. Les autres captifs, soit ils les enrôlent dans leur bande, soit ils les vendent, faisant ainsi d'eux des esclaves. C'est également le sort qui attend ceux dont les proches refusent de verser la rançon. Les acheteurs mentionnés par les déclamateurs sont bien sûr choisis pour susciter une émotion chez l'auditeur : un marchand d'esclaves pour une femme²⁹, le directeur d'une école de gladiateurs pour un homme³⁰. Cela signifie prostitution pour la femme, mort plus ou moins lointaine pour l'homme.

Les pirates enfin ne font pas la différence entre ce qui est juste, c'est-à-dire ce qui est permis par les lois divines et naturelles, et ce qui est injuste. Cela va bien sûr avec leur cruauté. Ils ne se préoccupent pas non plus d'ensevelir les morts, ce qui est pourtant une nécessité absolue dans l'Antiquité, à moins que l'on ne désire punir le mort, mais les jettent à la mer³¹. Notons cependant que les pirates peuvent être présentés comme des gens qui respectent la bonne foi³². C'est pour insister sur l'importance de cette dernière : il s'agit de montrer que la bonne foi est universellement respectée, même par des gens comme les pirates.

Tout cela fait des pirates des barbares³³. Le terme désigne des gens qui ne connaissent pas la civilisation, celle-ci se caractérisant par la vie en cité et tout ce qui va avec : institutions politiques, religieuses, culturelles. Il n'y a qu'une seule allusion à l'endroit où vivent les pirates : sur leur bateau, en vase clos, si l'on peut dire, entre eux³⁴. Ils ne sont cependant pas toujours totalement coupés du monde civilisé. À propos de la fille du pirate qui aide un prisonnier à s'échapper après lui avoir fait promettre qu'il l'épouserait, un déclamateur émet l'hypothèse qu'elle a agi ainsi pour pouvoir espionner et préparer les pillages des pirates³⁵. Ils peuvent donc vivre dans les cités, mais ce n'est que provisoire et il s'agit avant tout de préparer de mauvais coups. Les seules autres relations qu'ils ont avec les gens civilisés sont des relations de violence ou des relations commerciales, mais avec des personnages qui sont méprisés et qui, au moins pour le marchand d'esclaves, exercent une profession jugée infamante. S'ils sont citoyens romains, ces marchands ne peuvent donc pas se présenter pour être magistrats, perdent leur droit de vote, ne peuvent épouser n'importe qui et ont un accès

²⁴ *Ibid.*, VII, 4, 5.

²⁵ Quintilien, *Decl. min.*, 257, 11 ; 388, 9 ; *Decl. mai.*, 5, 2 et 16 et 20 ; 6, 1 ; Sénèque, *Contr.*, I, 2, 8 ; 6, 2 ; 7, 4 ; VII, 4, 1 et 5.

²⁶ Quintilien, *Decl. mai.*, 5, 20.

²⁷ Sénèque, *Contr.*, VII, 1, 13-15 et 17.

²⁸ Quintilien, *Decl. min.*, 257, pr ; 342, pr ; 373, pr ; *Decl. mai.*, 9, pr ; Sénèque, *Contr.*, I, 6, pr ; 7, pr ; VII, 4, pr. ; Calpurnius Flaccus, 52.

²⁹ Sénèque, *Contr.*, I, 2.

³⁰ Quintilien, *Decl. mai.*, 9, pr. et 12 ; Calpurnius Flaccus, 52.

³¹ Quintilien, *Decl. mai.*, 5, 20.

³² Quintilien, *Decl. min.*, 267, 12 ; 343, 12.

³³ Quintilien, *Decl. mai.*, 5, 15 ; 6, 24 ; Sénèque, *Contr.*, I, 2, 20.

³⁴ *Ibid.*, Sénèque, *Contr.*, I, 2, 9 et 11.

³⁵ *Ibid.*, I, 6, 10.

limité à la justice³⁶. Les pirates sont donc en relation avec des gens qui vivent à la marge de la vie civilisée.

Telle est donc l'image que les déclamateurs donnent des pirates. Cette peinture est-elle complètement irréaliste ? Il est bien sûr difficile de répondre à la question, aucun pirate antique n'ayant laissé de journal de bord ou de *Mémoires*. On ne peut que comparer avec ce qu'en disent les autres auteurs anciens. Commençons par leur omniprésence. Pétrone se plaint et se moque de cette omniprésence dans les discours des déclamateurs. Auguste s'est vanté d'avoir fait disparaître la piraterie³⁷, et au cours des deux premiers siècles de l'Empire des écrivains se félicitaient de façon générale de la paix qui régnait, et plus particulièrement du fait que la mer se laissait parcourir sans danger³⁸. Il est incontestable que la piraterie à grande échelle a disparu. C'est en effet au I^{er} siècle av. J.-C. que les pirates furent nombreux, organisés et constituèrent une menace et un véritable fléau³⁹. Il n'est que de lire la description faite par Plutarque des pirates contre lesquels Pompée partit en guerre : « Il y avait plus affligeant encore que la terreur qu'ils suscitaient : leur insolence et leur arrogance. Avec leurs mâts dorés, leurs tapis de pourpre, leurs rames plaquées d'argent, ces hommes semblaient s'enorgueillir de leurs crimes et en tirer gloire. Sur chaque rivage, ce n'étaient qu'*auloi*, harpes et beuveries, enlèvements de généraux, cités prises pour lesquelles on exigeait des rançons – tout cela à la honte de l'Empire romain⁴⁰. » Si de tels excès n'existaient plus, les pirates n'ont pas disparu sous l'Empire, et la piraterie resta endémique⁴¹. Les Anciens reconnaissaient que la piraterie pouvait être engendrée par la misère⁴². Cette dernière ne disparaissant pas, il n'y avait aucune raison pour que la piraterie occasionnelle n'existât plus. À partir du moment où l'on partait en voyage, il fallait envisager la possibilité de tomber entre les mains des pirates. Ils faisaient partie, comme les tempêtes ou les naufrages, des risques possibles. Il suffit pour cela de lire les textes des juristes⁴³. C'est pourquoi c'étaient les commerçants qui étaient souvent leurs victimes : ils étaient obligés de voyager et ils transportaient souvent des marchandises de valeur⁴⁴. Cela ne voulait bien sûr pas dire qu'un voyageur était automatiquement capturé par des pirates, mais il devait savoir que cela faisait partie des possibilités. Dans l'imaginaire collectif, le voyage maritime était inséparable de la piraterie.

Car les attaques de pirates étaient réelles, tout comme était réel le fait qu'ils pillaient les navires⁴⁵, qu'ils tuaient ou faisaient des prisonniers, qu'ils enchaînaient les captifs, en

³⁶ Michèle Ducos, « La justice et l'exclusion dans le monde romain », dans Catherine Wolff (dir.), *Les Exclus dans l'Antiquité*, Lyon/Paris, De Boccard, 2007, p. 241-251.

³⁷ *Res gestae divi Augusti*, 25, 1.

³⁸ Horace, *Odes*, IV, 5, 17-19 ; Philon, *Legatio ad Caium*, 145-147 ; Suétone, *Augustus*, 98 ; Pline l'Ancien, *Historia naturalis*, II, 117-118 ; Plutarque, *Sur les oracles de la Pythie*, 408b ; *De la Tranquillité de l'âme*, 469e ; Épictète, III, 13, 9 ; Aristide, *Éloge de Rome*, 67-68, 100-104, 108.

³⁹ Egon Maróti, « Die Rolle der Seeräuberei zur Zeit des römischen Bürgerkriegs. Ein Überblick », *Das Altertum*, vol. 7, 1961, p. 32-41 ; K.-H. Ziegler, « *Pirata communis hostis omnium* », dans *De iustitia et iure: Festgabe U. von Lübtow zum 80. Geburtstag*, Berlin, Duncker und Humblot, 1980, p. 93-103.

⁴⁰ Plutarque, *Pompéius*, XXIV, 4-5 (traduction A.-M. Ozanam).

⁴¹ Michel Reddé, *Mare nostrum : les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, École française de Rome, coll. « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », n° 260, 1986, p. 327-328 ; David Braund, « Piracy under the principate and the ideology of imperial eradication », dans John Rich & Graham Shipley (dir.), *War and Society in the Roman World*, London/New York, Routledge, 1993, p. 195-212.

⁴² Appien, *Mithridatica*, 444.

⁴³ *Digeste*, IV, 6, 9 ; IV, 9, 3, 1 ; XIII, 6, 18, pr ; XIV, 2, 2, 3 ; XXXIX, 6, 3, pr ; XLIV, 7, 1, 4 ; XLVII, 9, 5 et 6.

⁴⁴ Par exemple Plutarque, *Aemilius Paulus*, VI, 3 : dans les années 180 av. J.-C., les Ligures s'attaquaient aux marchands sur des navires de pirates.

⁴⁵ Cicéron, *In Verrem actio*, II, 5, 63 et 73 : le navire des pirates était chargé d'esclaves jeunes et beaux, d'argenterie, d'argent monnayé, d'étoffes précieuses.

espérant en tirer un bénéfice soit grâce à la vente, soit grâce à une rançon⁴⁶. Parmi les victimes des pirates, il en était de connus, comme le pugiliste Atyanas, vainqueur aux Jeux olympiques et tué par des pirates en 62 av. J.-C.⁴⁷. On compte parmi les personnes enlevées par des pirates Clodius, un homme politique important⁴⁸, ou encore des enfants⁴⁹. Le prisonnier le plus célèbre pour lequel les pirates demandèrent une rançon est sans doute César⁵⁰. La date de l'épisode est discutée, mais il n'en reste pas moins qu'il fut capturé par des pirates. Il fut libéré contre une rançon de cinquante talents, rassemblée par ses compagnons dans les cités ioniennes de la côte, revint avec une troupe et fit mettre les pirates en croix. Mais il y en a d'autres, comme Philarque, pris par les pirates et racheté par les Locriens quelques années après l'aventure de César⁵¹. Et quand il s'agit d'évoquer les obligations des gens de bien, la nécessité de racheter les victimes des pirates figure à côté de celle de payer les dettes des amis, de les aider à doter leurs filles, à améliorer leur situation⁵². Les acheteurs étaient-ils toujours un marchand d'esclaves qui prostituera les filles ou un directeur d'une école de gladiateurs ? Dans les comédies de Plaute et de Térence, oui⁵³ : c'est un bon ressort dramatique. Dans la réalité, ce n'était bien sûr pas systématique, mais il y avait une demande, et il fallait bien que le marchand d'esclaves s'approvisionnât quelque part, tout comme le directeur de l'école de gladiateurs. La guerre était une grande pourvoyeuse, mais il n'y avait pas toujours guerre. Du reste, quand il analyse l'origine de la piraterie chez les Ciliciens, à la fin du II^e siècle av. J.-C., Strabon avance comme première cause le commerce des esclaves, qui pouvait rapporter d'énormes profits⁵⁴. Les relations commerciales des pirates avec des marchands, voire les complicités que les pirates achetaient à prix d'or, étaient pour les Anciens une évidence⁵⁵.

En ce qui concerne le caractère des pirates, il est sûr que les déclamateurs ont besoin d'insister sur leur cruauté, pour créer un effet. C'est ce que font également les romanciers : quand ils voient qu'ils sont poursuivis, des pirates n'hésitent pas à faire mettre une jeune fille debout, sur le pont arrière, les deux bras attachés, à lui couper la tête et à jeter le corps à la mer. Le navire qui les poursuit s'arrête pour récupérer le corps⁵⁶. Ils font périr les hommes d'équipage qu'ils ne souhaitent pas emmener avec eux en incendiant leur navire⁵⁷. Pour les

⁴⁶ Voir Appien, *Mithr.*, 416 et 444 à propos des pirates ciliciens que combattit Pompée ; *Digeste*, IV, 6, 9 ; XXIV, 3, 21.

⁴⁷ Cicéron, *Pro Flacco*, 31.

⁴⁸ Cicéron, *De haruspicum responso*, 42 ; Dion Cassius, XXXVI, 17, 2-3 ; XXXVIII, 30. Clodius se fit enlever en 67, quand il servait dans la flotte de Q. Marcius Rex, son beau-frère. Cicéron écrit que les pirates l'ont violé, mais il s'agit de décrier son adversaire. Cela n'a rien d'historique. Dion Cassius indique que les pirates relâchèrent Clodius par crainte de Pompée. Cf. David Mulroy, « The Early Career of P. Clodius Pulcher: A Re-examination of the Charges of Mutiny and Sacrilege », *Transaction of the American Philological Association*, vol. 118, 1988, p. 157-158.

⁴⁹ Cicéron, *Pro lege Manilia*, 33.

⁵⁰ Velleius Paterculus, II, 41, 3 et 42, 2 ; Valère Maxime, VI, 9, 15 ; Suétone, *Divus Iulius*, IV, 1 et LXXIV, 1 ; Plutarque, *Caesar*, I, 8 ; II, 4 ; *Apophthegmata regum et imperatorum*, 205e-206a ; *De uiris illustribus*, 78, 3 ; Polyen, *Stratagemata*, VIII, 23, 1. Voir Allan M. Ward, « Caesar and the Pirates », *Classical Philology*, vol. 70, 1975, p. 267-268 ; *id.*, « Caesar and the Pirates II. The Elusive M. Iunius Iuncus and the Year 75/4 », *American Journal of Ancient History*, vol. 2, 1977, p. 26-36 ; Linda-Marie Günther, « Caesar und die Seeräuber – eine Quellenanalyse », *Chiron*, Band 29, 1999, p. 321-337 ; Raimund Schulz, « Caesar und das Meer », *Historische Zeitschrift*, vol. 271, 2000, p. 282-284.

⁵¹ Cicéron, *Verr.*, II, 5, 90 et 122.

⁵² Cicéron, *De officiis*, II, 55. Cf. Sénèque, *De beneficiis*, I, 5, 4 ; VII, 15, 1.

⁵³ Plaute, *Persa*, argument ; *Pænulus*, 897 ; *Rudens*, 40 ; Térence, *Eunuchus*, 114.

⁵⁴ Strabon, XIV, 5, 2.

⁵⁵ Cicéron, *Verr.*, II, 4, 21 ; Strabon, XIV, 5, 2. Voir aussi Xénophon d'Éphèse, *Les Éphésiaques*, V, 20, 3 : un pêcheur, Tyrrhénos, vend du poisson aux pirates, qui le paient mieux que les autres, et leur sert éventuellement d'informateur.

⁵⁶ Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon*, V, 7, 6.

⁵⁷ Xénophon d'Éphèse, *Les Éphésiaques*, I, 13, 1.

Anciens, le fait d'incendier des navires constituait en quelque sorte l'essence même des pirates. Ils faisaient en effet venir le mot grec *peiratès* de *pur*, le « feu »⁵⁸. Le mot est apparu relativement tard, au milieu du III^e siècle av. J.-C. pour les inscriptions et au II^e siècle av. pour les sources littéraires, avec Polybe. Mais le mot a très certainement été utilisé avant dans la langue parlée⁵⁹. Avant (mais aussi après) l'apparition de *peiratès*, les Grecs recouraient pour désigner le pirate au mot *lèstès*, un mot employé aussi pour le brigand sur terre. Le processus est le même en latin. Le mot *pirata* a été emprunté au grec et n'est pas attesté dans les sources avant Cicéron, c'est-à-dire le I^{er} siècle av. J.-C. Avant lui, les Romains se servaient de l'expression *praedo maritimus* ou *praedo* tout court, un mot qui vient de *praeda* et qui désigne aussi le pillard et le brigand⁶⁰.

Dans les romans, les pirates ne respectent pas non plus les dieux, puisqu'ils n'hésitent pas à profaner un tombeau pour le piller⁶¹. Ils sont lubriques, une femme qui est restée plusieurs nuits sur leur bateau ne peut être vierge, et il y a avec eux des femmes pour assouvir leurs besoins⁶².

Je voudrais à cet égard ouvrir une courte parenthèse. Les pirates, si l'on y réfléchit bien, ne font pas autre chose, quand ils s'emparent d'un navire, que ce que font les soldats quand ils prennent d'assaut une ville. Ces derniers en effet pillent, violent, tuent et incendient⁶³. C'est la règle, et personne ne la discute. Mais cela a lieu dans le cadre d'une guerre régulièrement déclarée, contre un ennemi considéré comme tel. Or les pirates n'agissent pas dans le cadre d'une guerre et ils ne sont pas considérés comme des ennemis au sens légal du terme⁶⁴. Cicéron l'a écrit à plusieurs reprises, les pirates sont les ennemis communs de tous les peuples⁶⁵ et l'on n'est tenu à leur égard à aucune des obligations qui lient les hommes entre eux⁶⁶.

Les déclamateurs partent du principe que le « métier » de pirate engendre la cruauté⁶⁷. Les auteurs anciens étaient aussi persuadés qu'il y avait des peuples qui étaient en quelque sorte des pirates « nés », des pirates « par nature ». C'était certes une question de caractère, mais aussi de prédestination géographique. C'était le cas tout particulièrement des Ciliciens, qui habitaient au sud-est de la Turquie actuelle : des montagnes, des ports naturels, du bois pour faire des bateaux, il n'en fallait pas plus pour que la piraterie devînt l'activité principale des habitants⁶⁸. C'est ainsi que les pirates étaient souvent dits Ciliciens, même s'ils n'en étaient pas⁶⁹.

Quand ils dressaient le portrait moral des pirates, les déclamateurs avaient un illustre modèle, Cicéron : dans ses discours contre Verrès, le gouverneur de Sicile, l'orateur

⁵⁸ Isidore de Séville, *Origines*, X, 221 : « Les pirates sont des faiseurs de butin marins, appelés ainsi parce qu'ils mettent le feu aux navires qu'ils capturent. En effet, *pur* veut dire feu ». En réalité, *peiratès* est un nom d'agent qui vient de *peira*, « tentative, fait de mettre à l'épreuve, attaque » (Pierre Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Éditions Klincksieck, 1968, sv πείρα).

⁵⁹ Philip de Souza, *Piracy in the Graeco-Roman World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 3 sq.

⁶⁰ *Praeda* désigne d'abord « ce que l'on prend à l'ennemi, le butin », puis « la proie, le profit », Alfred Ernout et Alfred Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Éditions Klincksieck, 1979, sv *pirata*.

⁶¹ Chariton, *Chéréas et Callirhoé*, I, 7, 1.

⁶² Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon*, VI, 21, 3 ; VIII, 16, 1.

⁶³ Yann Le Bohec, « L'armée romaine des Gaules en 52 avant J.-C. », dans Jean-Christophe Couvenhes, Sandrine Crouzet et Sandra Péré-Noguès (dir.), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen. Hellenistic Warfare 3*, Bordeaux, Ausonius, 2011, p. 264-265.

⁶⁴ *Digeste*, XLIX, 15, 19, 2 et 15, 24 ; L, 16, 118 ; 199, 1.

⁶⁵ Cicéron, *Verr.*, II, 4, 21 ; *De off.*, III, 107. Cf. aussi Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, II, 117.

⁶⁶ *Id.*, *De off.*

⁶⁷ Sénèque, *Contr.*, I, 2, 8.

⁶⁸ Cicéron, *Verr.*, II, 4, 21 ; Strabon, XII, 1, 4 ; XIV, 3, 2 ; XVI, 2, 14 ; Florus, I, 41 ; Trogue Pompée, XXXIX, frgt pr.

⁶⁹ Cicéron, *De Haruspicum Responso*, 42 ; Tite-Live, *Periochae*, LXVIII, 1 ; Lucain, III, 228 ; Ampelius, XLVII, 5.

mentionne à de multiples reprises les attaques des pirates contre la Sicile et plus particulièrement Syracuse, pour montrer la cupidité de Verrès, qui a en effet laissé la vie sauve aux chefs des pirates moyennant le versement d'une grosse somme d'argent⁷⁰. Pour évoquer ces pirates, Cicéron parle de flammes, de sang, de cruauté⁷¹. Il fait également allusion à des pirates étrusques qui attachaient leurs prisonniers visage contre visage à des cadavres et les laissaient mourir⁷². Pline l'Ancien signale des pirates arabes, appelés Ascites, qui attaquaient les navigateurs avec des flèches empoisonnées⁷³. Sénèque parle de pirates qui brûlaient vifs leurs prisonniers pour le plaisir de tuer et de torturer⁷⁴. D'autres auteurs utilisent les pirates comme repoussoir, pour indiquer un degré extrême et faire ressortir la cruauté encore plus grande de ceux qu'ils attaquent : ils sont pires que les pirates⁷⁵. Qu'il faille nuancer cette peinture est possible ; il n'en reste pas moins qu'un pirate « gentil » ne réussirait guère.

Il est sûr que la figure du pirate était précieuse pour les déclamateurs, et plus largement pour les romanciers et les auteurs de comédie. Grâce à lui, ils pouvaient susciter chez leurs auditeurs frisson, larmes, peur... C'était un ressort utile, qu'ils ne se privaient pas d'employer. Ils se faisaient en quelque sorte l'écho de l'imaginaire collectif. Mais cet imaginaire reposait sur une réalité qui, pour un certain nombre des habitants de l'Empire, signifiait esclavage ou mort.

⁷⁰ Cicéron, *Verr.*, II, 1, 12 ; 5, 63 et 68-69.

⁷¹ *Ibid.*, II, 3, 186 ; 5, 93 et 136.

⁷² Cicéron, *Hortensius*, frgt 112 ; Maurus Servius Honoratus, *Aeneis*, VIII, 479.

⁷³ Pline l'Ancien, *HN*, VI, 176.

⁷⁴ Sénèque, *De Clementia*, II, 4, 1.

⁷⁵ Cicéron, *Pro S. Roscio Amerino*, 146.